

SERVICE URBANISME  
UF

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 juillet 2022**

**CM20220725-16**

**URBANISME**

**Acquisitions de deux parties de parcelles situées 9 route d'Evian, cadastrées section AG n°766 et 767 et intégration dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1,
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L. 1111-1,
- VU le Code de voirie routière, notamment son article L.141-3,
- VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 18 novembre 2021.

Dans le cadre du permis de construire n° 74281 20 10100 M01 délivré le 21 octobre 2021 à la SCI KAMIL pour un projet immobilier 9 route d'Evian à Vongy, la Commune s'est rapprochée du pétitionnaire afin d'envisager une cession de terrain destinée à élargir le trottoir existant.

Aucun accord n'a alors pu intervenir avec cette SCI.

La Commune a renouvelé sa demande auprès de Monsieur BEDDRABNI, nouveau propriétaire de l'ensemble immobilier en cours d'édification. Il en ressort qu'un accord serait aujourd'hui possible à hauteur de 8 000 €, soit un montant au m<sup>2</sup> inférieur à l'estimation de France Domaines, pour un tènement d'environ 48 m<sup>2</sup> (parties des parcelles cadastrées section AG n° 766 et 767) afin d'élargir le trottoir existant.

Il est précisé que les frais d'acte et de géomètre avec notamment la division parcellaire des terrains cadastrés section AG n° 766 et 767 seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal est donc invité à bien vouloir :

**DECIDER** l'acquisition de deux parties des parcelles cadastrées section AG n° 766 et 767, d'une surface totale d'environ 48 m<sup>2</sup>, pour un montant de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente ;

**PRONONCER** le classement de ces emprises dans le domaine public communal à compter de la date d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,  
Christophe ARMINJON.

La secrétaire de séance,  
Carine DE LA IGLESIA.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



## MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 25 juillet 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les huit et dix-neuf juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Absents excusés :

M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Catherine PERRIN, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
Mme Emily GROPPi	à	Mme Katia BACON
M. Jean DORCIER	à	M. Richard BAUD
Mme Cassandra WAINHOUSE	à	M. Michel ELLENA
M. Jean-Marc BRECHOTTE	à	Mme Nicole JAILLET
M. Philippe LAHOTTE	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Gérard BASTIAN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Mustafa GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Catherine PERRIN	à	M. Patrick TISSUT
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
Mme Astrid BAUD-ROCHE	à	M. Jean-Louis ESCOFFIER
M. Arnaud BERAST	à	M. Jean-Claude TERRIER

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame DE LA IGLESIA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le premier août deux mille vingt-deux.